



SAINT-CERGUE ACTU



LE BILLET DU SYNDIC

DÉCEMBRE 2022

Une année bien remplie, une autre qui commence sur les chapeaux de roues

La volonté de la Municipalité est claire: faire de notre commune un village vivant. C'est ce à quoi nous nous sommes attelés depuis le début de cette législature.

Finances

Trois éléments à retenir. Les comptes de 2021 présentés au cours du conseil communal de juin montraient un surplus budgétaire de près de 1,5 million de CHF. Notre dette qui était de 12,8 millions à la fin de 2019 est maintenant d'un peu moins de 8 millions en cette fin d'année. Enfin, le budget 2023 est équilibré et a été adopté à l'unanimité au dernier conseil communal. Cela nous permet d'envisager le futur avec confiance.

Cabinet médical

Le Dr Alexander prend sa retraite. Il fallait trouver la relève pour nous éviter de devenir un désert médical. Nous y sommes arrivés, via une collaboration avec le GHOL.

Un village vivant

Nous maintenons nos structures sportives: patinoire, Bike Park, pistes de ski de fond. En novembre, nous avons négocié une participation régionale de près de 30'000 CHF pour le maintien des pistes de ski du centre du village.

Des activités nombreuses ont lieu durant l'année grâce aux bénévoles de notre commune et au soutien de la Municipalité et de ses équipes administratives et techniques.

Le Festival de Jazz de Saint-Cergue fut déficitaire au-delà des prévisions? Nous en analysons les causes pour préparer le futur, mais l'idée de développer les manifestations demeure plébiscitée.

Environnement

En mars, nous avons initié toute une série de mesures concrètes dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal: sondage auprès des habitant/es, gestion de l'éclairage

public, subvention communale à l'installation de panneaux photovoltaïques, extension de notre propre parc photovoltaïque, développement de notre dispositif de chauffage à distance et bien d'autres.

Renaissance du tourisme

Adoptée au dernier conseil communal, la modification du PPA de la Givrine crée les conditions objectives pour la construction d'un hôtel 3 étoiles "plus" de 60 chambres.

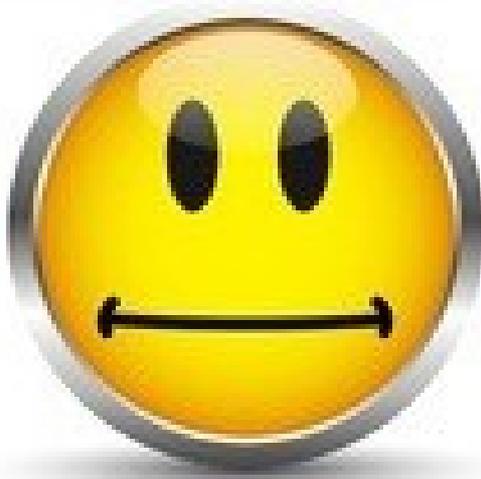
Voilà quelques réalisations de 2022. Au cours de l'année 2023, nous prévoyons des investissements de près de 5 millions (eau potable, route, urbanisme, etc).

Vous le voyez, nous agissons et aurons encore du pain sur la planche.

Joyeuses fêtes à toutes et tous!

Paul Ménard





Notre journal fait peau neuve: qu'en pensez-vous?

Valérie Legrand-Gemanier

Une info plus concise, plus colorée, plus aérée

Notre journal communal a toujours été différent des autres. D'abord, parce que son contenu rédactionnel, très riche, traitait les dossiers politiques en profondeur. Ensuite, parce que les articles étaient et sont toujours, le plus souvent, sinon à chaque fois, rédigés par les Municipales et Municipaux.

Or le format qui prévalait jusqu'ici a fait son temps.

Notre journal n'était plus lu, ou beaucoup moins. Articles trop longs, police de caractère trop petite, blocs de texte trop denses.

Au milieu de cet océan d'information dans lequel nous baignons en permanence (TV, radio, réseaux sociaux, applications, VOD etc.), l'information communale, elle aussi, doit être claire, concise et agréable à lire.

Nous avons donc totalement revu le format de ce vecteur d'information très important pour nous et l'avons rebaptisé.

Avec "Saint-Cergue Actu", nous faisons le pari d'un journal en phase avec son temps, contenant des articles plus courts et allant à l'essentiel, mais toujours riches d'informations.

Nous avons voulu y ajouter de la couleur ainsi que des encarts qui valorisent le contenu et rendent la lecture aisée et agréable. Le tout dans une tonalité générale plus conviviale.

Les rubriques de "Saint-Cergue Actu" évolueront au fil des éditions, en fonction des besoins. Les formats d'article aussi pourront varier, car nous voulons garder de la flexibilité.

Cette première édition n'est ni parfaite, ni définitive - son évolution se nourrira aussi de vos avis, alors écrivez-nous!

Nous vous souhaitons un agréable moment de lecture.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Faites-nous part de votre avis, nous serons heureux d'en tenir compte le mieux possible:

commune@st-cergue.ch

ou

022 360 11 46



Saint-Cergue Actu

Rédaction: Municipalité/administration

Edition: Municipalité

Photos: blog.oleomac.fr, mistersize.com, haut-giffre.fr, aglamiettes.canalblog.com, rst.ch, lacote-tourisme.ch, kayak.fr, crotelles.fr, molliet-lauper.ch, fr.wikipedia.org, teamnature.ch, batiweb.com

Impression: Baudat Imprimerie

Distribution: tous ménages



Les remontées mécaniques sont sauvées: mission accomplie

Paul Ménard

Un financement régional a été obtenu après un an d'intenses tractations

La question de la pérennité des pistes de ski de notre commune est depuis de nombreuses années sur la table. Chaque année, la question du financement du déficit des pistes revient.

Ce qu'il faut retenir

Premièrement, la commune de St-Cergue n'est pas propriétaire des deux téléskis, c'est Télé-Dôle SA qui l'est. Et Région de Nyon est l'actionnaire principal de TéléDôle SA. La commune de St-Cergue ne possède aucune action.

Quelle est notre politique ?

La municipalité met tout en œuvre pour maintenir les remontées mécaniques, mais pas à n'importe quelles conditions.

Elle s'est engagée depuis plus d'un an à changer la clé de répartition de la couverture du déficit de fonctionnement, qui ne doit pas être assumé exclusivement par notre commune.

La décision du conseil communal du 4 octobre dernier, qui mandatait la Municipalité pour négocier auprès de Région de Nyon et de

Télé-Dôle SA en vue d'une participation financière régionale au déficit, était totalement en phase avec la position de la Municipalité.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la mission est accomplie et qu'il y aura finalement une contribution financière de Région de Nyon au déficit de nos remontées mécaniques. Cette participation doit être confirmée par le Comité de Direction de Région de Nyon et par son conseil intercommunal.

En résumé, l'existence des remontées mécaniques est assurée pour la saison 2022-2023. Pour la suite, nous souhaitons établir une convention pérenne. Nous sommes optimistes sur ce point car les objectifs de développement de nos infrastructures touristiques sont aussi partagés au niveau régional.

Souhaitons maintenant que la neige soit au rendez-vous!

NOS PISTES EN QUELQUES CHIFFRES

Déficit annuel moyen:

- 75'000 CHF

Participations régionales:

- 30 % du déficit de fonctionnement jusqu'à un maximum de 25'000 CHF via le Fond Régional d'Equipements Touristiques
- 5'000 CHF de Région de Nyon

Fréquentation

- 83% d'usagers extérieurs à la commune
- 17 % de Saint-Cerguois/es



Nouveau cabinet médical à Saint-Cergue: objectif atteint

Valérie Legrand-Germanier

Un tiers des médecins vaudois sont âgés de 60 ans et plus et la relève ne suit pas, en particulier en médecine générale et surtout dans les régions périphériques : manque de jeunes médecins, préférence pour la médecine spécialisée, travail à temps partiel, attractivité des villes. Or les besoins augmentent, vieillissement de la population et développement des maladies chroniques obligent. En conséquence, de nombreux médecins ne prennent plus de nouveaux patients et le désert médical devient une réalité. C'est là que le rôle des communes devient essentiel... si la volonté politique est là.

Le 31 décembre 2022, le Dr Alexander, seul médecin généraliste dans notre commune, prendra sa retraite. La Municipalité, consciente du problème, a mené, dès 2021, des échanges avec l'Hôpital de Nyon (GHOL), afin d'évaluer les opportunités de collaboration avec le successeur du Dr Alexander.

Ce dernier cherchait un remplaçant depuis plusieurs années; à l'automne 2021, un jeune médecin de nationalité belge s'est dit prêt à reprendre le cabinet. Il a donc présenté sa demande d'autorisation au Canton. Hélas, une modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) venait d'entrer en vigueur: un médecin étranger ne peut plus pratiquer à titre indépendant sans avoir, au préalable, exercé durant 3 ans à titre dépendant. Le Conseil d'État, que nous avons sollicité, nous a indiqué ne rien pouvoir faire.

La Municipalité, le GHOL et le nouveau médecin ont alors élaboré ensemble une solution permettant de sortir du blocage.

Grâce à une convention de collaboration, le **Dr Emmanuel De Leuze**, 32 ans et médecin généraliste depuis 2019, **pratiquera à Saint-Cergue dès le début février 2023**, à temps partiel puis, progressivement, à temps plein.

Concrètement, la Commune mettra à disposition les locaux accueillant l'activité médicale sans loyer ni charges durant 3 ans.

De son côté, le GHOL financera la formation continue du Dr de Leuze, les salaires, les équipements et les autres frais d'exploitation du cabinet médical. Le GHOL couvrira également le déficit d'exploitation.

Cet engagement du GHOL doit être salué car les premières années d'exploitation ne couvrent pas forcément les coûts.

Une telle réussite en région périphérique est le fruit d'une nécessaire collaboration entre professionnels de santé et commune. Seul, aucun des acteurs n'y serait parvenu. Et sans le pilotage et l'engagement de la Municipalité ainsi que le soutien du conseil communal, le désert médical aurait été une réalité dans quelques semaines à Saint-Cergue.



Le Dr Emmanuel de Leuze se présente

"Enfant de la campagne depuis mon plus jeune âge, je suis resté profondément attaché à la nature, particulièrement aux paysages montagnards.

C'est lors d'une promenade sur les hauteurs de Saint-Cergue que je suis tombé sous le charme de la région et ses vues inlassables. J'ai été touché par la gentillesse des habitants et leur sens de l'accueil.

Ma rencontre et les échanges notamment avec le Docteur James Alexander ont encore renforcé ma motivation.

Je compte m'impliquer dans une approche de soins qui prend le patient dans sa globalité, d'abord sur le plan médical, mais aussi à travers son histoire personnelle avec sa dimension affective et émotionnelle.

C'est donc avec beaucoup de joie et conscient des responsabilités et de l'importance de la tâche, que j'aurai à cœur de m'investir dans ce projet."

Avoir des services de santé à proximité, c'est aussi important que des places en crèche et des commerces: cela dynamise la commune, la rend attrayante et vivante.



La dynamique climatique est lancée au niveau communal

Carole Morina

Lancé par le Département des institutions et du territoire (DIT), le programme Plan énergie et climat communal (PECC) a trouvé son public. Sur les 300 communes vaudoises, une trentaine ont déjà demandé à bénéficier d'une subvention pour accompagner la mise en œuvre d'un plan climat à leur échelle. Saint-Cergue est fière d'en faire partie,

Dans ce contexte de changement climatique, nous avons décidé de franchir un pas supplémentaire en encourageant les citoyens à investir dans l'énergie durable. Ainsi, une subvention communale est accordée depuis le 31 mars 2022 pour la pose de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.



SUBVENTION COMMUNALE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

Dans le cadre du plan énergie climat cantonal.

Dès le 31 mars 2022 la commune vous alloue un montant de 20% de la subvention cantonale obtenue, avec un plafond à CHF 1'200.-

Par exemple vous avez touché une subvention de l'état de CHF 4'000.- vous avez droit à une subvention communale de CHF 800.-

Renseignement à la commune.

022 360 11 46



Rallumons les étoiles !

Carole Morina et Parc Jura Vaudois

Quand avez-vous vu la voie lactée pour la dernière fois ? On ne trouve plus un kilomètre carré d'obscurité totale sur le Plateau suisse, ni dans le Jura vaudois. On appelle ce phénomène la pollution lumineuse. Réduire l'éclairage est bénéfique pour la biodiversité, pour la santé et pour l'économie. Des communes s'investissent en faveur de l'extinction lumineuse, mais chacun peut également agir chez soi pour rallumer les étoiles !

Biodiversité

Les animaux nocturnes sont considérablement gênés par la barrière lumineuse que représente un village illuminé. Cela entrave leurs déplacements. L'éclairage rend également les animaux visibles et donc plus vulnérables aux prédateurs.

Un lampadaire allumé pendant toute une nuit peut entraîner la mort d'environ 100 insectes. Ces derniers étant à la base de la chaîne alimentaire, cela se répercute sur d'innombrables autres espèces. Les plantes sont également perturbées par la modification du cycle jour/nuit.

Santé

Un éclairage nocturne trop important, la lumière intrusive des luminaires ou celle des panneaux éclairés peut causer d'importants troubles du sommeil.

Economies

Consommer moins, c'est dépenser moins...mais pas à n'importe quel prix (voir ci-contre).

Communes qui éteignent: Genolier, Givrins, L'Abbaye (village des Bioux), Le Vaud et bien d'autres

SAINT-CERGUE ÉTEINT EN TOUTE SÉCURITÉ

Une réduction ou une extinction complète de l'éclairage nocturne conduit à une importante économie d'énergie, pouvant atteindre 80%. Le résultat est directement visible sur la facture d'électricité et la différence peut être conséquente.

Ecologiquement parlant, toute réduction de la consommation d'énergie est également bénéfique.

Pour toutes ces bonnes raisons, la Municipalité a pris la décision d'éteindre l'éclairage public 30 minutes après le dernier train du soir et de le rallumer 30 minutes avant le premier train du matin, afin de ne pas pénaliser les usagers. Nous avons plus de 200 points lumineux sur notre territoire.

Cependant, il est impératif de garder allumés les passages piétons. (Directive 2/2020 – DGMR - Extinction de l'éclairage public). Nous allons donc placer des mâts solaires entre cet automne et le printemps prochain aux passages piétons qui ne fonctionnent pas sur la même source d'alimentation électrique que les autres candélabres. Une petite période de transition sera nécessaire pour établir ces changements.

Dès le mois de décembre, une grande partie de l'éclairage sera éteint.



Parkings payants: tout ce qu'il faut savoir

Laurent Mathey - Guillaume Obez - Valérie Legrand-Germanier

Dès le 3 janvier 2023, les parkings de notre commune deviendront payants. Validé par 2 décisions du conseil communal, ce concept est régi par une directive municipale. Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu assister à la soirée d'information organisée par la Municipalité il y a quelques semaines, voici toutes les informations pratiques.

Trois catégories de parkings ont été créées (voir ci-contre):

- ceux relevant d'un usage touristique
- ceux relevant d'un usage quotidien
- 3 parkings sont réservés aux détenteurs de macarons

Les tarifs sont différenciés: si tous les parkings sont effectivement gratuits de 18h à 08h, le tarif de jour est moins élevé près des commerces et, de plus, la première heure et demie y est gratuite. Ceci permet à chacune et chacun de continuer à profiter librement des commerces du village.

Les horodateurs fonctionnent avec de la monnaie, avec des cartes de crédit ou avec l'application mobile "ParkingPay" (mode d'emploi en page suivante). Cette application comporte

certains avantages, par exemple la possibilité d'ajouter du temps de stationnement à distance, sur son téléphone, sans avoir à se déplacer jusqu'à la borne. Elle permet également d'arrêter le tarif à la minute même où l'on rejoint sa voiture.

Point d'attention si l'on paie avec des pièces: ces horodateurs ne sont pas conçus pour rendre la monnaie.

Les macarons peuvent être achetés sur le site internet www.parkingpay.ch ou directement sur l'application ParkingPay. Si vous ne possédez pas de smartphone, le secrétariat communal enregistrera volontiers votre commande.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous solliciter:

commune@st-cergue.ch

ou

022 360 11 46

TARIFS

USAGE TOURISTIQUE

**Givrine
Barillette**

- 1,50 CHF/heure
- gratuit de 18h à 08h
- Macaron 40 CHF/mois ou 400 CHF/année

USAGE QUOTIDIEN

**Jean-Jacques Rousseau
Sy-Vieuxville
Ancienne poste
Plat d'Arzier
Route du Télésiège
Les Pralies
La Cure**

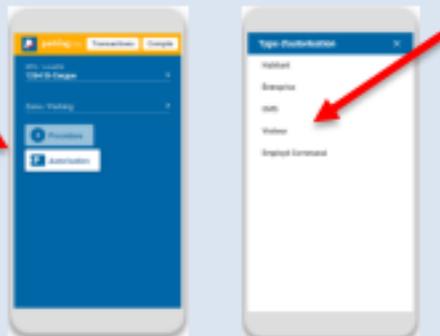
- 90 premières minutes gratuites (enregistrement obligatoire à la borne en arrivant, même pour un stationnement de courte durée)
- ensuite, 1,00 CHF/heure
- gratuit de 18h à 08h

MACARONS

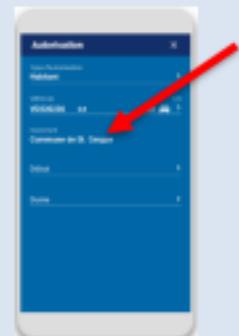
- valables sur tous les parkings
- 3 parkings ne sont accessibles qu'avec le macaron: Chapelle, Bibliothèque, Rocailles. De 18h à 08h, pas besoin de macaron
- certains macarons peuvent être valables pour deux plaques d'immatriculation, mais un seul véhicule à la fois peut en bénéficier.

Acheter un macaron par Parkingpay ! Comment ça marche ?

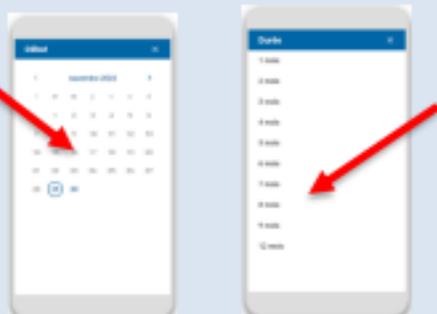
1. Installez l'appli « Parkingpay » sur votre smartphone.
2. Connectez-vous sur l'application ou sur le site www.parkingpay.ch
3. Créez un compte et saisissez un ou (des) véhicule(s).
4. Définissez un moyen de paiement.
5. Choisissez la localité « 1264 Saint-Cergue ».
6. Choisissez l'option « Autorisation », puis Sélectionnez le type d'autorisation souhaité.



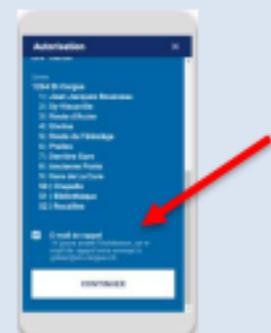
7. Sélectionnez le ou les véhicule(s) préalablement créés.



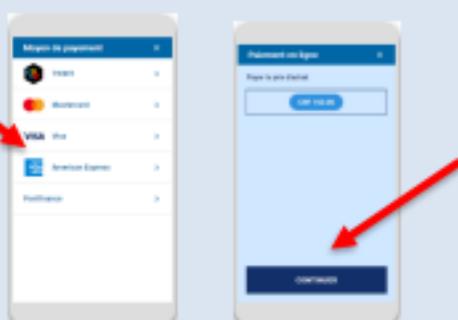
8. Choisissez la date à partir de laquelle vous souhaitez que votre autorisation soit valable, puis la durée de validité souhaitée.



9. Assurez-vous que la case « E-mail de rappel » soit cochée puis continuez.



10. Choisissez un moyen de paiement puis cliquez sur « Continuer » .



11. Dès le paiement accepté, votre demande est validée et vous recevez une confirmation par e-mail.



Nouveau trottoir à La Cure: un chantier important en 2023

Laurent Mathez - Guillaume Obez

Le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 953'000 permettant la sécurisation du cheminement piétonnier à La Cure.

La portion "La Cure" de la route de France RC 19-B-P, route cantonale en traversée de localité, s'est passablement dégradée ces dernières années, notamment sur le tronçon allant du chemin de la Bouriaz jusqu'à la hauteur du parking au droit de la douane. La Municipalité souhaite dès lors procéder à une réfection durable de ce secteur.

Sécurité et confort

La Municipalité souhaite également changer le caractère de cette portion de la route afin de rendre plus perceptible la traversée de localité, de maintenir la vitesse et de sécuriser le cheminement des mobilités douces, notamment des piétons.

Le projet prévoit la réfection complète de la route, accompagnée de mesures pour la mise en place d'un cheminement piétonnier, d'une traversée sécurisée et d'une modération du trafic.

Le chantier commencera en avril prochain, la durée des travaux est prévue pour 4 mois et permettra

Séance d'information

Une information est proposée à la population le

jeudi 12 janvier 2023

à 20h00

dans la grande salle du Vallon.

CONDUITES D'EAU

Notre réseau compte 43 kilomètres de conduites est se divise en 3 secteurs:

- La Cure, alimentée par le réseau (FR)
- Pralies, Télésiège et Guinfard, alimentés par le réservoir de la Givrine
- Saint-Cergue, alimenté par le réservoir des Cheseaux

Au vu de l'ancienneté d'une partie du réseau, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée dans les fuites d'eau.

Ce mandat, qui s'étalera sur plusieurs années, consiste à mettre sur écoute le réseau d'eau sous pression, en installant des micros sur les bornes hydrantes et sur les vannes principales. Ceci permet de déceler les fuites et les tronçons défectueux avec précision.

Cette analyse à grande échelle permettra de bien connaître l'état du réseau communal. Nous pourrons ainsi mieux planifier le renouvellement des conduites.

Un certain nombre de fuites ont déjà été décelées et réparées depuis le début de cette étude.





Conseil communal du 4 octobre 2022

Préavis 08/2022

Demande de crédit de CHF 199'185.- pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon, bénéficiant d'une subvention fédérale permettant d'obtenir un investissement net de CHF 162'585.-

Par: 36 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Préavis 09/2022

Arrêté d'imposition

Accepté à l'unanimité par 37 voix

Préavis 10/2022

Demande de crédit de CHF 78'000.- destiné à la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne poste

Par: 33 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

Préavis 11/2022 - Amendé

Demande l'autorisation de porter au budget 2023 une somme à définir suite à la négociation avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2022-2023

Par: 30 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions, 1 récusation

INFOS PRATIQUES

Administration communale

Place Sy-Vieuxville 1
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaires ordinaires:

Horaires du secrétariat:

Lundi: 7:30 - 11:00
Mardi: fermé
Mercredi: 7:00 - 11:00
Jeudi: 13:30 - 18:00
Vendredi: 07:30 - 11:00

Déchèterie:

Mardi, mercredi, vendredi:
10:00 - 12:00
15:00 - 18:00
Samedi:
09:00 - 12:00
14:00 - 18:00



Conseil communal du 6 décembre 2022

Préavis 12/2022

Budget 2023

Accepté à l'unanimité par 45 voix

Préavis 13/2022

Modification du Plan partiel d'affectation de la Givrine et de son règlement

Par: 39 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention, 1 récusation

Préavis 14/2022

Demande de crédit de CHF 953'000 destiné à financer les travaux d'aménagement routier - modération du trafic - mobilité douce de la route de France RC 19-B-P, sur le secteur "La Cure", située en traversée de localité

Accepté à l'unanimité par 45 voix



ADMINISTRATION COMMUNALE: HORAIRES DE FIN D'ANNÉE

Fermeture du secrétariat:

Du 26 décembre au 2 janvier inclus
Réouverture le mardi 3 janvier 2023

Fermeture du Vallon et des bâtiments:

Du 26 décembre au 2 janvier inclus
Réouverture le mardi 3 janvier 2023

Déchèterie:

Vendredi 23 décembre: ouvert
Samedi 24 décembre: jusqu'à 12h
Mardi 27: ouvert
Mercredi 28: ouvert
Vendredi 30: ouvert
Samedi 31 décembre: FERME
Mardi 3 janvier: ouvert



*Nous vous souhaitons de tout cœur
de belles Fêtes ainsi qu'une
très bonne année 2023*

Votre Municipalité